

Ma  
**Facture**  
Impayée  
.com

CHAQUE ANNÉE, EN FRANCE,

**56** **MILLIARDS**  
**D'EUROS**

SONT PASSÉES EN PERTE POUR **CRÉANCES**  
**IMPAYÉES**

C'EST

**2,5** POINTS  
DE P.I.B.

C'EST

**1/4**

DES  
DÉFAILLANCES  
D'ENTREPRISES

C'EST

**300 000**

**EMPLOIS MENACÉS**

ET POURTANT,

**90%**

DES ENTREPRISES DÉBITRICES SONT EN RÉALITÉ

**SOLVABLES**

# LA PROCÉDURE ACTUELLE EST TROP LONGUE

**134 JOURS**

(4 MOIS ET DEMI)

EN MOYENNE



PRÉSENTATION DE LA REQUÊTE AU JUGE



EXAMINATION DE LA CRÉANCE ET  
RÉDACTION DE L'ORDONNANCE PAR LE JUGE  
POUR LE GREFFIER



ENVOI ORDONNANCE AU CRÉANCIER PAR LE  
GREFFIER



SIGNIFICATION DE L'ORDONNANCE AU  
DÉBITEUR PAR HUISSIER DE JUSTICE



FIN DU DÉLAI D'OPPOSITION DU DÉBITEUR A  
L'ORDONNANCE



DEMANDE PAR LE CRÉANCIER AU GREFFE  
L'APPOSITION DE LA FORMULE EXÉCUTOIRE



EXÉCUTION DE LA CRÉANCE

L'INTERVENTION DU JUGE  
NE PARAÎT PAS NÉCESSAIRE  
SI LA CRÉANCE N'EST PAS CONTESTÉE

**UN OFFICIER PUBLIC ET MINISTÉRIEL DEVRAIT POUVOIR  
SE SUBSTITUER AU JUGE DANS CETTE MISSION.**

**RÉDUISANT AINSI LE DÉLAI D'EXÉCUTION  
DE MOITIÉ**

# MOTIFS DÉTAILLÉS

Malgré diverses mesures récentes, les défauts et retards de paiement constituent encore une préoccupation majeure pour de nombreuses entreprises, notamment pour les plus petites d'entre elles.

En effet, **56 milliards d'euros sont passés chaque année en perte pour créances impayées. 25% des défaillances d'entreprises sont dus à des retards ou des défauts de paiement. Et de ce fait, 300 000 emplois sont menacés.**

Pourtant ces défauts et retards de paiement ne sont pas inéluctables.

**90% des entreprises débitrices sont en réalité solvables.** Et nombre d'entre elles ne contestent pas leur dette. Elles font simplement preuve d'inertie, qu'il est difficile pour le créancier de vaincre, faute de disposer d'un outil simple, efficace, et peu cher.

Pour obtenir une injonction de payer, le créancier doit en effet d'abord présenter une requête au juge. La détermination du tribunal compétent dépend de la nature de la créance (tribunal de commerce pour les créances commerciales ; tribunal d'instance ou de grande instance pour les créances civiles), ainsi que du montant de la créance lorsqu'elle est civile.

Le juge examine ensuite la demande au regard des documents fournis, puis s'il l'estime fondée rend une ordonnance portant injonction de payer pour la somme qu'il retient. Le greffe en adresse alors une copie certifiée conforme au créancier, qui doit la signifier à son débiteur par huissier de justice.

Si le débiteur ne s'est pas opposé à l'ordonnance d'injonction de payer dans un délai d'un mois, le créancier a de nouveau un mois pour adresser sa demande tendant à l'apposition de la formule exécutoire au greffe.

Une fois la formule exécutoire apposée, il pourra enfin faire procéder à l'exécution de sa créance.

**En moyenne, l'apposition de la formule exécutoire intervient 134 jours, soit 4 mois et demi, après l'introduction de la demande d'injonction de payer.** Ce délai, qui est loin d'être négligeable, est en partie dû à l'intervention du juge, puisque celui-ci met environ 50 jours à rendre l'ordonnance, délai auquel s'ajoute le temps que le greffe notifie l'ordonnance au créancier.

Le délai d'exécution pourrait ainsi être réduit de moitié par une déjudiciarisation de la procédure.

Or l'intervention du juge ne paraît pas nécessaire lorsque la créance n'est pas contestée. Il n'y a dans ce cas aucune difficulté à régler, le rôle du juge se limitant à donner force exécutoire à la créance. **Un officier public et ministériel, qui dispose de cette prérogative, pourrait par conséquent très bien se substituer au juge dans cette mission.**

C'est pourquoi il est proposé, dans les relations entre professionnels, de ne pas imposer le recours au juge lorsque la créance n'est pas contestée par le débiteur. Cette contestation doit en revanche, sans autre condition, imposer le recours au juge, afin de préserver les droits du débiteur.

Ainsi, lorsqu'une créance entre professionnels est constatée par une facture, et qu'elle n'est ni payée ni contestée dans un délai d'un mois, le débiteur ayant été dûment informé de la possibilité de cette contestation et de ses conséquences, pour lui permettre de protéger ses intérêts, le créancier devrait pouvoir demander au greffier de conférer force exécutoire à sa créance.

# PROJET DE TEXTE

## **Modification du code des procédures civiles d'exécution**

A l'article L. 111-3 du code des procédures civiles d'exécution il est ajouté un 7° ainsi rédigé :

« 7° La facture non contestée entre professionnels à laquelle le greffier de tribunal de commerce a conféré force exécutoire ».

## **Modification de la partie législative du code de commerce**

A l'article L. 441-3 du code de commerce, il est ajouté un 5° alinéa ainsi rédigé :

« Le vendeur professionnel qui dispose à l'égard d'un acheteur professionnel d'une facture régulière constatant une créance certaine et exigible peut, dès lors que celle-ci n'est ni réglée ni contestée dans un délai d'un mois à compter du commandement de payer délivré par acte extrajudiciaire, obtenir du greffier du tribunal de commerce dans le ressort duquel demeure le débiteur, qu'il lui confère force exécutoire. Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application du présent alinéa. »

## **Modification de la partie réglementaire du code de commerce**

A l'article R. 441-3 du code de commerce il est ajouté un 2° et un 3° alinéas ainsi rédigés :

« Pour l'application du 5° alinéa de l'article L. 441-3, le commandement de payer précise le montant de la somme réclamée avec le décompte des différents éléments de la créance et le fondement de celle-ci, sa date d'exigibilité, ainsi que la référence de la facture, dont une copie authentifiée par huissier doit lui être annexée. Il indique au débiteur qu'il dispose d'un mois à compter de la signification pour effectuer le règlement de la facture, et qu'il peut dans le même délai la contester, auprès de l'huissier qui a effectué la signification. Cette contestation empêche que la force exécutoire lui soit conférée.

« A l'issue du délai mentionné au 5° alinéa de l'article L. 441-3, le greffier du tribunal de commerce confère, à la demande du créancier, force exécutoire à la facture. A cette fin, le créancier produit une copie de la mise en demeure ainsi qu'une copie de la facture, authentifiée par un huissier, qui certifie que la créance n'a pas été payée et qu'elle n'a pas été contestée. Après avoir vérifié la régularité de la facture et du commandement de payer ainsi que le défaut de paiement et de contestation dans le mois suivant la signification, le greffier revêt la copie de la facture de la formule exécutoire.

AU DELÀ D'UN TEXTE,  
**UNE VRAIE OFFRE  
POUR LE CRÉANCIER  
AVEC UNE PLATEFORME EN LIGNE**

# UNE PLATEFORME EN LIGNE



## Identifiez-vous

Connectez-vous avec votre e-mail :



[Mot de passe oublié ?](#)

[Connexion](#)

ou avec votre compte FranceConnect :



S'identifier avec FranceConnect

[Produit](#) [Prix](#) [FAQ](#) [Les Huissiers](#)

[Connexion](#)

# UN IMPORT DES FACTURES SIMPLE

Voir une démo en vidéo

The screenshot displays the 'Ma Facture Impayée.com' web interface. A modal window titled 'Déposez vos factures' is centered on the screen, featuring a dashed box for file upload and instructions: 'Déposez vos factures ici par glisser-déposer' and 'ou cliquez ici pour explorer votre ordinateur'. The background shows a dashboard with a sidebar menu, a search bar, and a table of invoices. The table includes columns for client names (e.g., Meunier SARL, COGEDIP, ACME, EURORSCG, SARL BILL, Latif SARI), invoice numbers, and amounts (500 € recouvré, 5 207 € Montant facturé). A top navigation bar contains a search icon, a notification bell, and a user profile icon.

Ma Facture Impayée.com

Vos factures

12 720 € recouvré 41 900 € Montant facturé

Rechercher une facture

CLIENT

Meunier SARL

COGEDIP

ACME

EURORSCG

Meunier SARL

SARL BILL

Meunier SARL

Latif SARI

FACT N° : 2017056  
Soumis le : 25/07/2017

500 € recouvré

5 207 € Montant facturé

500 € recouvre

5 207 € Montant facturé

© 2018

Accueil

Mes factures

- En cours
- Accord Nego
- Titré
- Recouvré
- Stoppé

+ Ajouter une facture

STATUT

ACCORD NEG0

EN COURS

TITRÉ

EN COURS

RECOUVRÉ

STOPPÉ

ACCORD NEG0

ACCORD NEG0

# UNE AIDE À LA SAISIE DE LA CRÉANCE

Voir une démo en vidéo

Ma  
Facture  
Impayée  
.com

Accueil

Mes factures

- En cours
- Accord Nego
- Titré
- Recouvré
- Stoppé

© 2018

Mes factures > Ajouter une facture

## Ajouter une facture

DebitEUR : Société    DebitEUR : Contact    Facture : Détail    Facture : Numéro et authentifié

	MON ENTREPRISE 12 RUE PALAIS 75004 PARIS																								
<b>DESTINATAIRE</b>	<b>Facture</b>																								
PRIME CONSULTING PLAZA ALLYSL 12 RUE PALAIS 75004 PARIS	FACTURE N° 0011100 DATE 13 mai 2017																								
<table><thead><tr><th>DESCRIPTION</th><th>HEURES</th><th>Taux</th><th>MON TANT</th></tr></thead><tbody><tr><td>Design de site web</td><td>100</td><td>10 €</td><td>2 000,00 €</td></tr><tr><td>Design de newsletter</td><td>50</td><td>10 €</td><td>1 000,00 €</td></tr><tr><td colspan="3">TOTAL HT</td><td>3 000,00 €</td></tr><tr><td colspan="3">TVA (20%)</td><td>600,00 €</td></tr><tr><td colspan="3">TOTAL TTC</td><td>3 600,00 €</td></tr></tbody></table>	DESCRIPTION	HEURES	Taux	MON TANT	Design de site web	100	10 €	2 000,00 €	Design de newsletter	50	10 €	1 000,00 €	TOTAL HT			3 000,00 €	TVA (20%)			600,00 €	TOTAL TTC			3 600,00 €	
DESCRIPTION	HEURES	Taux	MON TANT																						
Design de site web	100	10 €	2 000,00 €																						
Design de newsletter	50	10 €	1 000,00 €																						
TOTAL HT			3 000,00 €																						
TVA (20%)			600,00 €																						
TOTAL TTC			3 600,00 €																						
<small>Pour les coordonnées voir les lettres. La facture est obligatoirement émise après la date d'achèvement. Réglement par chèque à l'ordre de : Mon Entreprise SARL.</small>																									

DÉNOMINATION SOCIALE

PRIME CONSULTING

RCS

875 766 091

ADRESSE

9, avenue des Pompiers

CODE POSTAL

75009

VILLE

Paris

Étape suivante



# UN CHOIX LIBRE DE L'HUISSIER

Voir une démo en vidéo

Ma Facture Impayée .com

Accueil

Mes factures

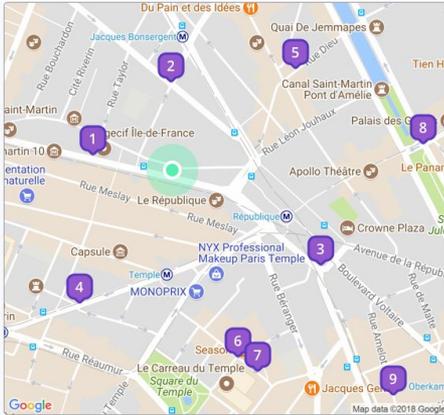
- En cours
- Accord Nego
- Titré
- Recouvré
- Stoppé

Mes factures Ajouter une facture Votre prix

## Choisir un huissier

Facture n° 201809 : 222,25 €

TRIER PAR : PROXIMITE



1. Maitre Julien Roche	0,1 km	★★★★☆
2. Maitre Corinne Adam	0,1 km	★★★★★
3. Maitre Simone Giraud	0,3 km	★★★★☆
4. Maitre Tristan Leduc	0,5 km	★★★★☆
5. Maitre Antoine de Courtois	0,9 km	★★★★☆
6. Maitre Alexandrie-Camille Fernandes	1,3 km	★★★★★

© 2018

# UN RÈGLEMENT DIRECTEMENT EN LIGNE

Voir une démo en vidéo

The screenshot shows the 'Règlement' (Payment) page on the MaFactureImpayée.com website. The page is divided into a left sidebar and a main content area. The sidebar contains the logo 'MaFactureImpayée.com' and a navigation menu with 'Accueil' and 'Mes factures'. Under 'Mes factures', there are four status categories: 'En cours' (yellow dot), 'Accord Nego' (cyan dot), 'Titré' (green dot), and 'Recouvré' (purple dot). Below these are 'Recouvré' (purple dot) and 'Stoppé' (red dot). The main content area has a search icon, a notification bell, and a user profile icon in the top right. Below the navigation bar, there are links for 'Mes factures', 'Ajouter une facture', 'Votre prix', and 'Règlement'. The main heading is 'Règlement'. Below it, the instruction 'Sélectionnez votre moyen de paiement' is followed by three payment options: 'Carte Bleue' (highlighted with a green border), 'Virement', and 'Prélèvement'. Under 'Remplissez vos informations bancaires', there are form fields for 'NUMÉRO DE CARTE BANCAIRE' (with a sub-label 'Numéro de carte bancaire'), 'NOM DU PORTEUR' (with a sub-label 'Nom et prénom du porteur'), 'DATE DE FIN' (with a sub-label 'MM/AAAA'), and 'CODE DE SÉCURITÉ' (with a sub-label 'XXXX'). A checkbox is present for 'J'accepte les Conditions Générales de Vente de MaFactureImpayée.com.'. At the bottom of the form is a green button labeled 'Payer 222,25 €'. The footer of the sidebar shows '© 2018'.

# UN SUIVI DÉTAILLÉ DE L'HISTORIQUE DE SA CRÉANCE

Voir une démo en vidéo

The screenshot displays the 'Ma Facture Impayée' web application interface. The top left corner features the logo 'Ma Facture Impayée .com'. A navigation menu on the left includes 'Accueil' and 'Mes factures', with a sub-menu for 'Mes factures' containing status options: 'En cours' (yellow dot), 'Accord Nego' (cyan dot), 'Titré' (green dot), 'Recouvré' (purple dot), and 'Stoppé' (orange dot). The main content area shows details for an invoice from 'ACME' (FACT N°: 2017056, Soumis le: 25/07/2017). A progress bar indicates that 1 000 € has been recovered out of a total of 9 000 € factured. Two buttons are present: 'Télécharger votre facture' and 'Télécharger votre titre'. Below this, an 'HISTORIQUE' section lists four events in a vertical timeline:

- 28 JUILLET 2017: Obtention du titre
- 25 JUILLET 2017: Réception du chèque de 1 000 € à l'étude
- 03 JUILLET 2017: Signification de la facture impayée auprès du client par l'Huissier
- 25 JUN 2017: Dépôt de votre facture sur la plateforme

The bottom left corner of the interface shows the copyright notice '© 2018'.

# UN TABLEAU DE BORD COMPLET DE SON EN-COURS

Voir une démo en vidéo

Ma Facture Impayée.com

Accueil

Mes factures

- En cours
- Accord Nego
- Titré
- Recouvré
- Stoppé

Vos factures

12 720 € recouvré 41 900 € Montant facturé

Rechercher une facture

+ Ajouter une facture

CLIENT	DATE	RECouvreMENT	FACTURATION	STATUT
Meunier SARL	FACT N° : 2017056 Soumis le : 25/07/2017	500 € recouvré	5 207 € Montant facturé	ACCORD NEGO
COGEDIP	FACT N° : 2017056 Soumis le : 25/07/2017	0 € recouvré	2 780 € Montant facturé	EN COURS
ACME	FACT N° : 2017056 Soumis le : 25/07/2017	1 000 € recouvré	9 000 € Montant facturé	TITRE
EUORSCG	FACT N° : 2017056 Soumis le : 25/07/2017	0 € recouvré	9 800 € Montant facturé	EN COURS
Meunier SARL	FACT N° : 2017056 Soumis le : 25/07/2017	3 620 € recouvré	3 620 € Montant facturé	RECOUVRE
SARL BILL	FACT N° : 2017056 Soumis le : 25/07/2017	0 € recouvré	1 080 € Montant facturé	STOPPE
Meunier SARL	FACT N° : 2017056 Soumis le : 25/07/2017	500 € recouvré	5 207 € Montant facturé	ACCORD NEGO
Latif SARL	FACT N° : 2017056	500 € recouvré	5 207 € Montant facturé	ACCORD NEGO

© 2018

Ma  
**Facture**  
Impayée  
.com